FORM - FORMULE I

## EQUAL OPPORTUNITIES FOR WOMEN PROGRAM

Fiscal Year/Année financière
1979-80

PROGRAMME DE L'EGALITE D'ACCES À L'EMPLOI POUR LA FEMME

Rationale/Explication

Le Ministère est d'avis que le rendement d'un nombre appréciable de SCY est souvent supérieur à celui exigé par les normes de classification. De même, la structure comporte un nombre anormalement bas de postes supérieurs, ce qui limite les possibilités d'avancement. Les postes de SCY-4 du Ministère comptent pour 3,4 % de l'ensemble des postes SCY, la moyenne à l'échelle gouvernementale étant de 5,3 %. La rareté des demandes de révision de la classification tient essentiellement à un problème d'attitude des superviseurs qui, trop souvent, omettent de reconnaître la juste valeur des secrétaires en tant que personnel ressource.

## Objectif

Modifier ce comportement des superviseurs qui les empêche de reconnaître à leur juste valeur les contributions professionnelles des secrétaires. En relation avec ce qui précède, le nombre de SCY-4 au Ministère sera augmenté de manière à égaler, sinon à dépasser, le pourcentage de 5,3 qui prédomine dans d'autres ministères.

## Plans d'action

Pour lancer ce programme, une circulaire administrative signée par la haute direction sera envoyée à tous les gestionnaires de programme à Ottawa et à l'étranger en même temps que plusieurs modèles d'exposés de fonctions touchant les postes de secrétaires de niveaux SCY-3 et SCY-4. Ce document signale que la haute direction du Ministère s'est engagée à changer les attitudes qui vont à l'encontre de l'enrichissement des postes de secrétaire. On y retrouvera une liste des tâches présentant un défi, que les secrétaires sont capables d'accomplir, mais qui leur sont rarement confiées. Enfin, on invitera les gestionnaires à revoir soigneusement les tâches faisant partie du travail des secrétaires et, si cela est justifié, à présenter des descriptions de tâches revues à des fins de reclassification.

Responsabilité: Section de l'affectation des employés administratifs

## Critères d'évaluation

L'évaluation quantitative de ce programme se mesurera au nombre de postes SCY reclassifiés au niveau SCY-4. Cela signifie qu'il faudra reclassifier à un niveau supérieur au moins 6 postes si l'on veut atteindre l'objectif de 5,3 % susmentionné. Dans le cas présent, l'analyse qualitative est synonyme d'analyse quantitative. Bref, si nous réussissons à accroître le nombre de postes de SCY-4, nous aurons la preuve que des progrès auront été accomplis dans le changement d'attitudes négatives.